



COMMUNE DE  
BELARGA

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE  
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Département de l'Hérault

Echelle 1/3250ème

LEGENDE :

ZONAGE

- U1 : Secteur urbanisé à caractère patrimonial
- U2 : Secteur urbanisé à caractère pavillonnaire
- U3 : Secteur urbanisé à caractère pavillonnaire desservi par un réseau d'Alimentation en Eau Potable surpressé
- Alu : Zone à urbaniser
- AluM : Zone à urbaniser pour hébergement à caractère temporaire
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole où les constructions sont interdites
- N : Zone naturelle
- Nt : Secteur naturel où les aménagements légers sont autorisés à des fins touristiques et de loisirs

ELEMENTS DE SUR-ZONAGE

- ★ Bâtiments ou éléments de patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme
- Eléments linéaires à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme
- Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- ⊠ Emplacements réservés
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▨ Espace à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme
- ▤ Espace préservé au titre de l'article L.151-23 du code de l'Urbanisme
- ▦ Périmètre repris à l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de l'Hérault

NB : Il s'agit du cadastre valide au moment de l'approbation du PLU (23/07/2019) en raison du PA annulé par le Jugement en date du 30 juin 2022.  
Pas de DACT au 23/07/2019.

0 250 500 m

